

23B15

Flora Lake

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaisonnement, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	Statut: A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désaisonnement, R-Révoqué, U-Refusé
	Statut: A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désaisonnement, R-Révoqué, U-Refusé
	Statut: A-Actif, B-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désaisonnement, R-Révoqué, U-Refusé

Substance extraite

Ci Or	Di Cuivre	Qi Bismuth	Ui Arsenic
Di Sable de silice	I Indium	Pi Pierre concassée	Xi Calcite
Di Pierre dimensionnelle	Mi Manganèse	Ri Fluorure minier	
E Métaux de silice	Ni Terre noire	Ti Tourbe	

Statut du site d'extraction

Ci Ouvert sous conditions	Ci Ouvert	Fj Fermé	Ni Non autorisé	Ti En traitement
---------------------------	-----------	----------	-----------------	------------------

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashewish, Nutsahkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 24°15' orient avec une variation annuelle décroissante de 0,5".

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 19

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

